



Table des matières

Sommaire.....	5
Avant-propos	
Pascal Ancel et Luc Heuschling	9
Le bachelor transnational de l'Université du Luxembourg	
Pascal Ancel	13
I – <i>Le contenu des enseignements transnationaux</i>	18
II – <i>Les méthodes des enseignements transnationaux</i>	22
III – <i>La place des enseignements transnationaux</i>	25
I. Réflexions et modèles	
Trois modèles d'enseignement du droit : une même taille ne convient pas à tout le monde	
Jan M. Smits.....	31
I – <i>Le contexte du débat : les trois facteurs à considérer dans la recherche du cursus idéal</i>	34
II – <i>Le modèle traditionnel : le droit comme dogmatique juridique</i>	37
III – <i>Droit européen, transnational et libéral</i>	38
IV – <i>Ingénierie juridique</i>	43
<i>Conclusions pour la formation des juristes du futur</i>	44
Les six types de dénationalisation de l'enseignement local du droit : externalisation, addition, doubles diplômes, intégration, cosmopolitisme enraciné & extraterritorialité	
Luc Heuschling.....	47
<i>L'état d'avancement du débat scientifique sur les types de dénationalisation</i>	52
I – <i>L'externalisation : l'étude des droits étrangers à l'extérieur du parcours ordinaire en droit</i>	56
A – <i>L'imprégnation du parcours ordinaire en droit par le paradigme national</i>	57
B – <i>Où se situe cet « extérieur » ? Trois cas de figure</i>	58
C – <i>Causes, résultats et mérites de ce modèle</i>	62
II – <i>La solution classique des cours séparés ajoutés au sein du parcours ordinaire : le modèle de l'« addition »</i>	64
A – <i>Une solution souple, au riche potentiel</i>	64
B – <i>Une dénationalisation le plus souvent réduite, voire minimaliste</i> ...	69
III – <i>La voie en pleine expansion des doubles diplômes transfrontaliers : bi-juridisme égalitaire et bi-juridisme inégalitaire</i>	73
A – <i>La version la plus ambitieuse et équilibrée : le bi-juridisme égalitaire</i>	75
B – <i>Les formes de bi-juridisme inégalitaire</i>	78

IV – Le modèle de l'intégration stricto sensu : des cours de droit national à coloration comparatiste	80
A – Une brève généalogie : pratiques, théorisations, mot phare	81
B – Une intégration minimaliste : la coloration comparatiste des cours de dogmatique juridique nationale	86
V – Le modèle du « cosmopolitisme enraciné » : le cursus inversé, avec ses deux variantes	89
A – Un décentrement radical	89
B – Deux variantes : des cours de « droits comparés » ou des cours de « théorie générale »	91
VI – Le modèle réel, quoique rare, de « l'extraterritorialité » : un enseignement local du droit entièrement détaché du droit local	93
Du mauvais droit comparé pour un bon enseignement ?	
Jaakko Husa	99
Introduction	101
I – Une pédagogie juridique comparative ?	103
II – L'apprentissage comparatif	106
III – Le droit comparé dans le processus d'apprentissage ?	112
Conclusion	114
Le droit – ce qui est gagné à la traduction	
Johan van der Walt	117
Introduction	119
I – Une école historique qui n'a pas grand-chose à voir avec l'histoire	119
II – Résistances poétiques aux traductions pandectistes du droit	124
III – Le retrait pandectiste de l'histoire et de la poésie	129
IV – Deux exemples parlants	130
Remarques conclusives	134

II. Expériences et perspectives

Le programme transsystémique de McGill et la transnationalisation du droit	
Jean-Guy Belley	139
I – L'idéal pédagogique	141
A – Un enseignement intégré	142
B – Une réforme de la formation de base en droit privé	142
C – Un comparatisme plus culturel que fonctionnel	143
II – Le positionnement stratégique	143
A – L'exceptionnalisme canadien ou l'élitisme intérieur	144

B – L’exceptionnalisme global ou l’élitisme extérieur.....	146
1. Les vertus stratégiques du transsystème.....	146
2. L’option de la pédagogie postmoderne.....	149
3. L’option du cosmopolitisme juridique.....	150
III – <i>Les perspectives d’avenir et les enjeux sociopolitiques</i>	151
A – La déstandardisation et la néolibéralisation de la culture juridique.....	152
B – La dénationalisation facultaire et les nouvelles orientations de la formation juridique.....	154
L’expérience américaine de l’enseignement transétatique du droit	
Gilles Cuniberti.....	157
I – <i>Law schools nationales et droit non unifié</i>	159
II – <i>L’enseignement transétatique du droit</i>	161
III – <i>Influence sur la recherche américaine</i>	162
L’examen d’État (Staatsexamen) en Allemagne : un obstacle insurmontable à la transnationalisation du droit ?	
Matthias Lehmann.....	167
I – <i>Le cadre étroit imposé par l’État aux études de droit</i>	170
A – L’examen d’État en tant que condition d’accès aux professions juridiques.....	170
B – Les conséquences pour l’enseignement transnational.....	172
II – <i>La flexibilité dans l’enseignement du droit</i>	174
A – Une éducation méthodologique.....	174
B – Les possibilités de spécialisation.....	177
Conclusion.....	179
La transnationalisation de l’enseignement du droit en France	
Emmanuel Jeuland.....	183
I – <i>L’état des lieux de la transnationalisation de l’enseignement du droit en France</i>	186
A – Le débat français sur l’enseignement du droit au regard de la transnationalisation.....	186
B – L’évolution des pratiques d’enseignement du droit en France à l’aune de la transnationalisation.....	188
II – <i>L’articulation des théories du droit avec la transnationalisation de l’enseignement du droit français</i>	190
A – Les différentes théories du droit en France au regard de la transnationalisation de l’enseignement.....	190
B – L’approche relationniste et la transnationalisation de l’enseignement du droit en France.....	193

La transnationalisation de l'enseignement juridique : et si c'était (aussi) une question de pédagogie ?	
Anne-Lise Sibony	197
I – <i>Du monde extérieur vers l'enseignement du droit : les courroies de transmission de la transnationalisation pédagogique..</i>	201
A – L'approche par compétences.....	201
B – Le rôle des instituts universitaires de pédagogie	204
II – <i>La réception des innovations dans les facultés de droit</i>	209
A – Les difficultés objectives	209
B – Les défis liés à la culture et à l'organisation des facultés de droit..	211
C – Les attitudes en évolution	212
Conclusion.....	213
« What is it that we do when we say we teach law ? »	
Globalisation de l'enseignement du droit et pratiques de formation par cas au Japon	
Isabelle Giraudou et Dai Yokomizo.....	215
I – <i>Pratiques de formation par cas au Japon et construction d'une nouvelle approche de l'enseignement du droit à l'échelle globale</i>	221
A – Pratiques de formation <i>par cas</i> dans les <i>Law Schools</i>	221
B – Pratiques de formation <i>par cas</i> dans les <i>Schools of Law</i>	228
C – Mais encore ? Quelques réflexions à titre prospectif sur le développement au Japon de l'enseignement du droit <i>par cas</i>	232
II – <i>Pensée du droit par cas au Japon et construction d'une nouvelle théorie du droit en contexte de globalisation.....</i>	234
A – Renouvellement du comparatisme juridique.....	234
B – Fabrication des savoirs en droit.....	236
C – Construction du « droit global » comme discours.....	237
De la recherche à l'enseignement du droit global	
Benoît Frydman, Gregory Lewkowicz et Arnaud Van Waeyenberge	241
I – <i>Théories et approches du droit global.....</i>	244
II – <i>Enseigner l'approche pragmatique du droit global.....</i>	250
Conclusion.....	253
Bibliographie sur les phénomènes de dénationalisation des études de droit	
Luc Heuschling.....	255
Présentation des auteurs.....	285
Table des matières	291